



Résiliation contrat auto

Par **rabert**, le **31/05/2013** à **11:38**

Bonjour,
Je voudrais savoir combien peut me réclamer mon ex assureur pour un délai de préavis de un mois et demi suite à la résiliation de mon contrat que j'ai effectuée pour augmentation abusive sachant que mon dernier paiement pour l'année était de 430.07.
Merci, Robert

Par **chaber**, le **31/05/2013** à **12:00**

bonjour
il faut relire vos conditions générales.
Normalement vous avez un mois à réception de l'avis d'échéance pour demander la résiliation avec le motif d'augmentation de prime (sauf pour malus ou augmentation de taxes légales)
La résiliation prend effet un mois après réception par l'assureur.
La portion de cotisation réclamée doit être sur la base de la prime nette payée l'année précédente, plus éventuellement frais de répertoire (ou d'échéance) et plus taxes

Par **rabert**, le **31/05/2013** à **12:27**

Merci Chaber,
Il ne s'agit pas de désaccord pour la résiliation car j'ai reçu leur aval mais ils me demande, 84,61 euR pour un moi et demi, alors que je payer 430eur a l'année je trouve qu'ils pousse le bouchon un peu loin.
Cordialement, Robert.

Par **chaber**, le **31/05/2013** à **14:59**

bonjour
pour tenter de se rapprocher du calcul de l'assureur, il faut reprendre la prime nette hors taxes annuelle de l'an dernier et faire la règle de trois et rajouter frais fixes et taxes: par exemple:
prime nette hors taxes: $300\text{€} \times 45 / 365 = 32.90\text{€}$
frais répertoire: 30€ (ou d'avis ou ...)
Total hors taxes 62.90€
Rajouter les taxes
Les frais de répertoire, ou de quittance, ou d'autres termes selon les assureurs, s'appliquent quelque soit le montant de la cotisation hors taxes

Par **rabert**, le **31/05/2013** à **16:05**

je te remercie pour ces infos.
Rober